

CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC

Corporation Métaux Précieux du Québec clôture la tranche finale d'un placement privé de 3 228 000 \$

Montréal, le 5 mai 2021 - Corporation Métaux Précieux du Québec (TSX.V : QPM, FSE : YXEP, OTCQB : CJCF) (« QPM » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que, dans le cadre de son financement par placement privé « meilleurs efforts » annoncé précédemment (le « Placement »), la Société a clôturé la deuxième et dernière tranche du Placement pour un montant de 594 000 \$. La deuxième tranche du Placement comprend 2 700 000 actions ordinaires de la Société (les « Actions Ordinaires») au prix de 0,22 \$ par action.

À la suite de cette deuxième tranche et en incluant la première clôture du 3 mai 2021, la Société a levé un produit brut total de 3 228 399 \$ par l'émission de 14 674 543 actions.

Un membre de la direction et du conseil d'administration de QPM a investi un montant de 22 000 \$ dans la deuxième tranche du Placement. La souscription par cet « initié » de la Société est considérée comme une « transaction entre parties apparentées » aux fins de l'Instrument multilatéral 61-101 - Protection des porteurs minoritaires de titres dans les transactions spéciales (« MI 61-101 »). La Société n'a pas déposé la déclaration de changement important plus de 21 jours avant la date de clôture prévue du Placement, car les détails du Placement et la participation à celui-ci par ces initiés n'ont été réglés que peu de temps avant la clôture du Placement, et la Société souhaitait clôturer le Placement de manière accélérée pour des raisons commerciales valables. La Société se fie aux exemptions des exigences formelles d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires disponibles en vertu du MI 61-101. La Société est exemptée de l'exigence d'évaluation formelle de la section 5.4 du MI 61-101 en se fondant sur la section 5.5 (a) du MI 61-101 car la juste valeur marchande de la transaction, dans la mesure où elle implique cet initié, ne dépasse pas les 25% de la capitalisation boursière de la Société. De plus, la Société est dispensée de l'exigence d'approbation des actionnaires minoritaires de la section 5.6 du MI 61-101 en se fondant sur la section 5.7 (a) du MI 61-101 car la juste valeur marchande de la transaction, dans la mesure où elle implique cet initié, n'est pas plus de 25% de la capitalisation boursière de la Société.

Des frais de commission d'intermédiation de 47 520 \$ ont été payés à des intermédiaires sans un lien de dépendance avec QPM. De plus les intermédiaires ont reçu 216 000 bons de souscription non-transférables donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,30\$ sur une période de 24 mois à compter de la clôture du Placement.

Les Actions Ordinaires sont assujetties à une « période de détention » de quatre mois commençant à la date de clôture conformément au Règlement 45-102 sur la revente de titres et au Règlement 45-102 sur la revente de titres (Québec) et les certificats ou avis DRS représentant ces titres porteront une légende à cet effet.

Le produit net de la vente des Actions Ordinaires sera utilisé pour les dépenses d'exploration ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement.

Le Placement est assujetti à l'acceptation de la Bourse de croissance TSX.

Démission de Jean-Sébastien Lavallée

M. Jean-Sébastien Lavallée a démissionné du conseil d'administration et à titre de vice-président de l'exploration (avec effet immédiat) pour se concentrer sur d'autres engagements professionnels. Il continuera d'agir à titre de conseiller de la Société.

« Depuis plus d'une décennie, Jean-Sébastien Lavallée a grandement contribué à faire avancer l'exploration du projet Sakami et de nos autres projets dans la région. Ses connaissances et son expertise continueront d'être inestimables en tant que conseiller de QPM. », a déclaré Normand Champigny, chef de la direction de QPM.

À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM est une société d'exploration aurifère avec de vastes terrains dans la région très prometteuse d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, à proximité de la mine d'or Éléonore de Newmont Corporation. Le projet phare de QPM est le projet Sakami avec des teneurs significatives et des cibles bien définies prêtes à forer. L'objectif de QPM est d'avancer rapidement le projet à l'étape de l'estimation de ressources minérales.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec :

Jean-François Meilleur
Président
Téléphone : 514 951-2730
Courriel : jfmeilleur@qpmcorp.ca

Normand Champigny
Chef de la direction
Téléphone : 514 979-4746
Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation
(au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX)
n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*